



NOTE DE SYNTHÈSE annexée au Budget Primitif 2019 (Budget principal CCPO et du budgets annexes)

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le Président et voté par le conseil avant le 15 avril. Il énonce les moyens financiers, **par chapitre et par nature** (il est assorti d'une présentation croisée par fonction), correspondant aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires. Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables.

Il autorise juridiquement le Président à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

La CCPO compte 5 Budgets primitifs :

- **Le Budget Principal de la CCPO ;**
- **Le Budget de l'École de Musique de l'Ozon (EMO) :** pour permettre à Solaize, commune extérieure à la CCPO, mais partenaire dans la gestion de l'EMO, une meilleure lisibilité de ses comptes.
- **Le Budget du Val de Charvas :** ce budget assujettis à TVA et permet d'identifier les flux propres à l'extension du parc d'activités du Val de Charvas.
- **Le Budget de la ZAC des Trénassets :** ce budget assujettis à TVA, créé en 2015, permet d'identifier les flux propres à la création de la ZAC des Trénassets.
- **Le budget du Quartier d'activités de Bourdonnes :** ce budget assujettis à TVA, créé en 2015, présente les dépenses inhérentes aux travaux de viabilisation des lots à commercialiser.

L'exécution budgétaire s'effectue selon deux sections :

Schématiquement, **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente de la CCPO et à l'exercice de ses compétences (voirie, développement économique, GEMAPI¹, Complémentaire à GEMAPI, Environnement ...).

Par exemple, en dépenses : les attributions de compensations versées aux communes membres, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la CCPO, les prestations de services extérieurs comme les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de ses compétences, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement, les loyers et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

¹ GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, les emprunts, les participations des communes membres, le Fonds de Compensation de la TVA, etc

- *Communauté de communes du Pays de l'OZON*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP2018	BP2019	BP2018	BP2019
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	20 479 255,12	19 852 489,55	20 479 255,12	19 852 489,55
	Section d'Investissement	11 973 144,36	11 933 524,56	11 973 144,36	11 933 524,56

- *Ecole de Musique de l'OZON*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP2018	BP2019	BP2018	BP2019
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	413 252,79	394 779,80	413 252,79	394 779,80
	Section d'Investissement	37 027,32	20 625,15	37 027,32	20 625,15

- *Zone Industrielle de Charvas 2*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP2018	BP2019	BP2018	BP2019
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	1 310 028,39	2 760 210,47	1 310 028,39	2 760 210,47
	Section d'Investissement	1 310 018,39	1 955 740,47	1 310 018,39	1 955 740,47

- *ZAC des Trénassets*

		DEPENSES		RECETTES	
		BP2018	BP2019	BP2018	BP2019
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	1 147 169,93	850 108,33	1 147 169,93	850 108,33
	Section d'Investissement	1 147 159,93	850 097,93	1 147 159,93	850 097,93

- Quartier d'activités de Bourdonnes

		DEPENSES		RECETTES	
		BP2018	BP2019	BP2018	BP2019
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de Fonctionnement	829 619,54	552 928, 20	829 619,54	552 928, 20
	Section d'Investissement	146 204,48	146 204,48	146 204,48	146 204,48

A saint Symphorien d'Ozon le 25 mars 2019

Le Président

Jean-Jacques BRUN


